

**Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du
28 juin 2016 de M. Stéphane Guex: «Remous autour de l'école
de patinage».**

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Depuis l'annonce de la nomination de la direction de l'école de patinage, certains points ont été mis à jour et d'autres restent obscurs. Il ne s'agit bien évidemment pas de faire polémique de façon aussi stérile que provocatrice sur la nationalité de la personne choisie, mais bien de s'interroger sur les procédures mises en place pour le choix de la personne lauréate, ainsi que sur les critères.

En premier lieu, pourquoi une institution quasi centenaire comme celle du Club des patineurs de Genève n'a-t-elle pas été consultée ou ne l'a-t-elle été qu'accessoirement?

Deuxièmement, si l'on peut former en collectif au niveau BreitenSport, comment peut-on garantir de pouvoir le faire pour l'élite de la compétition artistique?

Quels sont les arguments objectifs pour écarter Peter Grütter alors que sa technique a fait ses preuves à maintes reprises aux niveaux national et international?

La mainmise de la Ville dans l'organisation du club et de ses professeurs ne devrait-elle pas passer par des consultations et une analyse fine des besoins et de la réalité de ce sport exigeant?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Consultation des acteurs

La décision de lancer un appel à candidature pour une école de patinage à la patinoire du Centre sportif des Vernets a fait suite à plusieurs tentatives, menées par le Service des sports (SPO) ces dernières années, d'amener les professeurs et le Club des patineurs de Genève (CPG) à s'entendre sur différents points problématiques, notamment l'accès et la coexistence des patineurs et patineuses sur la glace. Tout comme les autres acteurs concernés, le CPG a été consulté au regard de son rôle et de son implication au sein de la patinoire des Vernets.

Constatant que la situation au sein de la patinoire n'avait pas évolué comme souhaité, le SPO a donc fait le choix de lancer un appel à candidature pour l'ouverture d'une école de patinage avec pour objectifs de mieux réguler les tarifs des cours dispensés, d'assurer l'engagement d'un personnel enseignant diplômé et déclaré, d'optimiser l'utilisation de la glace et d'améliorer la sécurité

des patineurs et patineuses, de clarifier les relations entre la future école de patinage et le CPG et de bénéficier d'un unique interlocuteur assurant une gestion encadrée et centralisée des activités.

Garanties de formation de l'élite

Bien entendu, il est essentiel de proposer à la population des cours d'initiation et de loisirs à un prix accessible, tout en offrant le cadre pour la formation de l'élite. Aujourd'hui, avec le nombre d'heures à disposition pour le patinage, cet objectif est atteint par la signature de nouvelles conventions de mise à disposition de la glace en faveur des professeur-e-s de patinage artistique aux Vernets.

Le CPG continue bien évidemment à offrir des cours collectifs pour ses membres, des stages, des démonstrations avant les matchs de hockey ainsi que des initiations (écoles de sport, etc.). Aussi, les missions principales que le CPG se donne sont totalement légitimes: proposer des cours débutants et collectifs à tarifs abordables et gérer les licences des patineurs qui désirent prendre part à des compétitions officielles. A ce jour et selon nos informations, il y a 110 élèves (adultes inclus) inscrits aux cours collectifs. La majeure partie de ces membres ne prend pas de cours individuels. Aucune baisse ou modification des horaires dévolus à cette activité essentielle du club n'a été effectuée.

Appel d'offres et critères de sélection

Le dossier proposé par Special Figures SA, porté par M. Stéphane Lambiel et comptant notamment M. Peter Grütter comme professeur ordinaire, a été évalué sur les mêmes critères objectifs que celui de l'Académie de patinage, de M^{me} Vanessa Gusmeroli (concept de l'école, tarification, professeurs, organisation, documentation demandée), le classant finalement au second rang.

Le projet lauréat de l'Académie de patinage, de M^{me} Vanessa Gusmeroli, était celui qui répondait le mieux à l'appel d'offres initial établi par le Service des sports de la Ville de Genève. Mais les tensions très vives entourant la mise en place d'une école de patinage pour les patinoires du Centre sportif des Vernets ne permettaient pas d'envisager une mise à disposition dans des conditions satisfaisantes, répondant aux besoins et aux attentes des élèves et de leurs parents en garantissant un accès aux différentes pédagogies et sensibilités.

Aussi, en accord avec la motion M-1236 votée à l'unanimité du Conseil municipal le 27 juin 2016, et faisant suite au dépôt de la pétition P-358 assortie de plus de 1500 signatures, la Ville de Genève a décidé de surseoir à la mise en œuvre de la concession de service public relative à l'école de patinage pour les patinoires du Centre sportif des Vernets jusqu'au 31 décembre 2016. L'annonce

avait été faite le 30 juin 2016, permettant aux professeur-e-s et à leurs élèves de reprendre temporairement leurs activités sur la glace selon les anciennes modalités, le temps qu’une solution viable soit trouvée.

Interventions de la Ville de Genève dans la gestion des associations et processus de consultation

De manière générale, il convient de distinguer les relations commerciales, contractuelles, avec les professeur-e-s et celles avec le club, constitué en association et à but non lucratif.

En ce qui concerne les professeur-e-s de patinage artistique (élite), les relations sont régies par le biais de conventions. Des critères financiers, sécuritaires et légaux ont été définis pour la relation contractuelle. Les nouvelles conventions de mise à disposition individuelles sont valables jusqu’en 2018. Cette solution assure le développement harmonieux de l’enseignement du patinage artistique aux Vernets. Parmi les conditions établies par la Ville de Genève figurait la mise en place de règles de sécurité plus strictes, d’une grille tarifaire validée par le Service des sports de la Ville de Genève et accessible au public, d’une clarification de la systématique de facturation et d’une redevance clarifiée établie à 10% du chiffre d’affaire annuel brut.

Concernant le CPG, le SPO n’intervient pas dans l’organisation de ce dernier. Pour le club, le SPO applique le règlement régissant les conditions d’octroi des subventions municipales (LC 21 195), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Médiation et solution concertée

Ainsi, le *statu quo* a prévalu jusqu’au 15 décembre dernier, date à laquelle une solution partagée par tous les professeur-e-s (les cinq ayant pratiqué jusqu’alors et M. Stéphane Lambiel en plus) et par la Ville de Genève a abouti. Les discussions engagées avec les professeur-e-s de patinage artistique, à la suite de la médiation, ont également permis d’aboutir à une solution répondant aux exigences de la Ville de Genève. Parmi ces conditions figuraient la mise en place de règles de sécurité plus strictes, d’une grille tarifaire validée par le Service des sports de la Ville de Genève et accessible au public, d’une clarification de la systématique de facturation et d’une redevance clarifiée établie à 10% du chiffre d’affaire annuel brut pour chaque professeur-e.

La suspension de la mise en place d’une école de patinage aux Vernets a favorisé l’engagement d’un dialogue constructif avec l’ensemble des parties prenantes tout en garantissant aux élèves de bénéficier des cours de patinage habituellement dispensés aux Vernets. En ce qui concerne un éventuel nouvel appel

d'offres, le département de la culture et du sport souhaite étudier l'ensemble des possibilités et garantit que les professeur-e-s et le CPG seront associé-e-s à cette réflexion.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan